



## Parcoursup Inquiétudes sur la lenteur du système

Plus de 100 000 lycéens n'ont encore reçu aucune proposition sur la plate-forme d'accès aux études supérieures. Et 152 000 jeunes n'ont pas validé la réponse qui leur a été adressée, attendant mieux. Du coup, le remplissage des formations prend du retard

PAGE 6

# Vives inquiétudes sur la lenteur de Parcoursup

Plus de 100 000 lycéens n'ont aucune proposition sur la plate-forme pour accéder à l'enseignement supérieur

**L**es vacances devraient être un peu moins sereines que prévu pour plusieurs milliers de bacheliers et leurs familles. Avec comme un air de déjà-vu : mardi 17 juillet, 102 606 lycéens et étudiants en réorientation encore inscrits sur la nouvelle plate-forme d'admission dans l'enseignement supérieur Parcoursup n'ont reçu aucune proposition de formation. Ils étaient 87 000 à la même période il y a un an sur Admission post bac (APB). Les résultats définitifs du bac n'ont pas apporté le sursaut que certains espéraient.

Plusieurs députés de l'opposition n'ont pas manqué, déjà, d'interpeller la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, sur une « usine à gaz anxieuse », selon les mots employés à l'Assemblée nationale par Régis Juanico (Nouvelle Gauche), le 10 juillet, bien que la nouvelle procédure Parcoursup, désormais en continu, ne s'achèvera qu'en septembre. « Les choses continuent de progresser de façon satisfaisante », se défendait la ministre, sur Europe 1, le 12 juillet, soulignant que « 680 000 jeunes ont reçu en moyenne trois propositions » et que « 30 000 jeunes ont été pris en charge par les commissions rectoriales et sont accompagnés ».

La bataille des chiffres est complexe, avec ce fonctionnement inédit à l'entrée de l'enseignement supérieur. Depuis l'ouverture de Parcoursup, le 22 mai, plus de huit candidats sur dix ont reçu au moins une proposition de formation. Mais seuls 54 % des 812 000 candidats inscrits sur la plate-forme en ont accepté définitivement une, d'après le tableau

de bord publié quotidiennement par le ministère, en date du

16 juillet. Près d'un tiers des candidats ne sont, en revanche, pas encore fixés pour la rentrée : environ 100 000 candidats n'ont reçu aucune proposition. Certains ont saisi le rectorat de leur académie pour être accompagnés. A ce chiffre, il faut ajouter 152 000 jeunes qui ont, certes, décroché une formation, mais ne l'ont pas validée définitivement, espérant potentiellement une réponse à un autre de leurs vœux qui leur convienne davantage.

### « Attendre la fin août »

Si la comparaison est complexe, car les deux systèmes sont très différents, pour les lycéens qui n'ont reçu aucune proposition, la situation est au moins identique à l'an dernier, où les chiffres étaient pourtant légèrement meilleurs. A l'époque, la ministre de l'enseignement supérieur évoquait alors, pour ces 87 000 jeunes concernés, un « énorme gâchis » et lançait sa réforme mettant fin à APB, sur les chapeaux de roue.

Sa loi orientation et réussite des étudiants, adoptée en mars, a aboli le tirage au sort à l'entrée de certaines licences universitaires sous tension, unanimement décrié, en le remplaçant par un classement sur dossier scolaire, mais cette lenteur du nouveau système interroge jusqu'aux formations du supérieur qui commencent à s'inquiéter pour l'organisation de la rentrée. Outre le stress potentiel pour une partie des bacheliers, un constat s'impose dans de nombreuses universités, classes préparatoires, mais aussi en BTS et DUT :

le remplissage des formations s'y opère, lui aussi, moins vite qu'avant. « Nous avons tous du mal à remplir les promos », reconnaît Rodolphe Dalle, à la tête de

l'Assemblée des directeurs d'IUT, pourtant confronté à un boom des candidatures. Si le responsable espère bien faire le plein dans ses formations d'ici à septembre, « cela interviendra plus tardivement que l'an dernier », prévoit-il.

Le sentiment est le même dans les licences universitaires. « Le temps de convergence du système est très lent », résume Gilles Rousset, à la tête de la Conférence des présidents d'université. Déjà, certains établissements envisagent de petits ajustements pour la rentrée, telle l'université de Nîmes, qui a décalé sa prérentrée d'une semaine en septembre pour réussir au mieux la gestion des effectifs étudiants, des emplois du temps et des salles.

« On sent bien qu'il va falloir attendre la fin du mois d'août pour finaliser les inscriptions, ce qui va nécessiter de mobiliser des personnels, alors qu'auparavant cela était largement bouclé avant l'été », abonde Philippe Vincent, secrétaire général du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN-Unsa), qui suit de près le

remplissage des classes préparatoires et des BTS, installés dans les lycées, qui vont fermer leurs portes en fin de semaine.

Ce dernier craint surtout de perdre des candidats en cours de route. « Ce serait vraiment un comble si nous nous retrouvions avec des places vacantes à la rentrée », lâche le proviseur de lycée,

en émettant l'hypothèse de voir des candidats libérer des places qu'ils maintiennent en attente en toute fin de procédure, au profit de bacheliers qui auront déjà plié bagage vers d'autres horizons. « Si cela permet d'atténuer le taux d'évaporation des élèves ayant validé leur inscription, mais qui ne viennent pas à la rentrée parce qu'ils ont pu réfléchir plus longtemps sur leur décision d'orientation, cette attente n'aura pas servi à rien », nuance néanmoins une autre proviseure francilienne.

### « Prime à l'attente »

Selon la ministre de l'enseignement supérieur, ce nouveau système a l'avantage de permettre aux lycéens d'effectuer des vœux d'orientation au plus près de leurs

## Le remplissage des universités, classes préparatoires, BTS et DUT

## s'opère moins vite qu'avant

aspirations, débarrassés des stratégies rendues nécessaires par certaines règles d'APB. Mais au risque d'en créer d'autres, par une sorte de « prime à l'attente », disent déjà certains observateurs. « Pour des raisons pratiques, certains candidats doivent trancher au plus vite, quitte à accepter une formation qui n'était pas forcément leur premier choix, quand d'autres ont les moyens de garder des vœux en attente jusqu'au bout », estime Bernard Koehret, concepteur d'APB.

Il est loin d'être le seul, dans la communauté universitaire, à vouloir remettre sur la table la question de la hiérarchisation des vœux des candidats, dont la suppression cette année est considérée comme l'une des principales causes du ralentissement des affectations. « Cette absence du

classement des vœux empêche aussi de voir si les futurs étudiants ont réellement obtenu satisfaction », souligne le professeur émérite de l'Institut national polytechnique de Toulouse. « Il faut envisager toutes les solutions pour fluidifier le système, dont le rétablissement d'une forme de hiérarchisation », prévient déjà Philippe Vincent, du SNPDEN.

Une option cependant clairement écartée à plusieurs reprises par la ministre, Frédérique Vidal, qui défend ce « principe politique » de sa réforme. « Hiérarchiser les vœux reviendrait à nouveau à réduire la capacité de décision du lycéen », a-t-elle insisté devant les députés. Le bilan de cette année zéro de Parcoursup ne pourra se faire sereinement qu'en septembre, une fois la procédure achevée. Mais, déjà, les débats promettent d'être nourris en pleine rentrée universitaire. ■

CAMILLE STROMBONI

## Le Défenseur des droits saisi

Plusieurs syndicats du monde éducatif demandent plus de « transparence » sur la procédure Parcoursup et la loi orientation et réussite des étudiants, concernant les « algorithmes locaux » mis en place par chaque formation pour classer les candidats, placés aujourd'hui sous le sceau du « secret des délibérations ». L'organisation étudiante UNEF a annoncé qu'elle allait saisir, mardi 17 juillet, le Défenseur des droits, aux côtés du Snesup, de la FCPE, de l'UNL et du Syndicat national des avocats de France. « En dépit du droit à l'information, les jeunes n'ont pas la possibilité de connaître les critères de sélection », dénonce l'UNEF, alors qu'une saisine similaire a été effectuée, un mois plus tôt, par le sénateur communiste Pierre Ouzoulias. Trente-trois députés LR ont déposé une proposition de loi, enregistrée le 11 juillet, pour exiger de la même manière la « transparence des algorithmes en écartant le régime dérogatoire du secret des délibérations pour s'opposer à la communication d'un algorithme local ».



Lors des résultats du bac, devant le lycée Malherbe, à Caen, le 5 juillet. CHARLY TRIBALLEAU/AFP